



Rapport d'extraction trimestriel de sable et de gravier

(Période D : janvier – février – mars 2018)

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire cette déclaration. Celle-ci doit être complétée à tous les trois mois et reçue à la MRC au plus tard le 15 juillet, le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril de chaque année. La déclaration doit être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre de la MRC, correspondant au montant dû.
- **Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont reçues dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16^e jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.**
- Les déclarations des quantités concernant ce bail peuvent être vérifiées par la MRC ou le Contrôleur des finances qui, selon la *Loi des commissions d'enquête*, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la MRC.
- Les substances extraites correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La **valeur** correspond à la **valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites**. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province	Pays	Code postal			

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU TITRE D'EXPLOITATION

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant	
OU				
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom	Prénom	N° d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal		

1.3 TITRE MINIER

Type du titre (ex. BNE / BEX/ ASB)	Numéro du titre	Votre référence
------------------------------------	-----------------	-----------------

SECTION 2 LIVRAISON ET CHARGEMENT QUOTIDIENS

2.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR L'EXTRACTION ET LE TRANSPORT

CHARGEUR <input type="checkbox"/>	10 ROUES <input type="checkbox"/>	6 ROUES <input type="checkbox"/>	SEMI-REMORQUE <input type="checkbox"/>	12 ROUES <input type="checkbox"/>
-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--	-----------------------------------

SECTION 3 SUBSTANCES EXTRAITES

3.1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EXTRAITES

SABLE <input type="checkbox"/>	GRAVIER <input type="checkbox"/>	MORAINE <input type="checkbox"/>
--------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Mode de paiement de la redevance : Guichet automatique Carte de débit (Bureau MRC)
 Solde du compte de l'intervenant Argent comptant
 Chèque à l'ordre de la MRC Mandat-poste

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.

Ce formulaire et votre paiement* doivent être reçus à la MRC au plus tard le 15 avril 2018 à l'adresse suivante :

Adresse de retour : **Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi**
 571, 1^{re} Rue Est
 Amos, Québec
 J9T 2H3

Téléphone : 819-732-5356

Télécopieur : 819-732-9607

Assurez-vous de joindre votre paiement avec votre déclaration (selon case C).

3.3 EXTRACTION ET LIVRAISON QUOTIDIENNES DE BRUT – PÉRIODE « D »

JANVIER 2018			FÉVRIER 2018			MARS 2018		
DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M ³ /T
01			01			01		
02			02			02		
03			03			03		
04			04			04		
05			05			05		
06			06			06		
07			07			07		
08			08			08		
09			09			09		
10			10			10		
11			11			11		
12			12			12		
13			13			13		
14			14			14		
15			15			15		
16			16			16		
17			17			17		
18			18			18		
19			19			19		
20			20			20		
21			21			21		
22			22			22		
23			23			23		
24			24			24		
25			25			25		
26			26			26		
27			27			27		
28			28			28		
29						29		
30						30		
31						31		
Quantité totale (janvier) = →			Quantité totale (février) =>			Quantité totale (mars) = →		
Quantité totale (janvier + février + mars) = →			X 0.70 \$/m.c. ou 0.39 \$/t.m. =			A \$		
Valeur de la quantité totale = →			Valeur \$					

3.4 RÉSERVE, MATÉRIAUX EN RÉSERVE (Dépôts meubles)

1) Quantité stockée en début de période			
2) Quantité extraite pour la préparation de la réserve durant la période (Redevances à payer)	+	X 0.39 \$ / tonne métrique <input type="checkbox"/> ou 0.70 \$ / mètre cube <input type="checkbox"/>	B \$
		→ Valeur de la quantité extraite =	Valeur \$
3) Quantité utilisée ou vendue durant la période	-		
4) Quantité en réserve à la fin de la période	=		

Total des redevances à payer (cases A + B + montant supplémentaire s'il y a lieu) = C →

C \$

SECTION 4 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° du bail	N° de téléphone	Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE

X
SIGNATURE